Commentaire de texte

Par **juristeetudiantedroit**, le **09/12/2015** à **18:20**

Bonjour j'ai ce texte à commenter, besoin d'aide svp

ce sont des sociétés (les spl)crées par les collectivités territoriales et ces sociétés peuvent gérer toute une gamme de services d'intérêt général, mais compris au sens le plus large de cette notion. Cela va de l'assainissement à n'importe quel type de travaux publics.
Ce texte prévoit que ces sociétés publiques locales pourront échapper à tout appel d'offres et ne seront pas concernés par la législation sur les marchés publics. Il s'agit selon nous d'une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'entreprise.
Il s'agit d'une menace pour des milliers d'entreprises et notamment les PME qui travaillent beaucoup et qui ont comme "corps business" de répondre à ces appels d'offres publics. Et ces PME auront, si ce texte est adopté, toujours l'obligation de passer par des appels d'offres, alors que les SPL crées ainsi par la loi n'auraient plus cette obligation.
Nous considérons qu'il y a une atteinte à la Constitution de notre pays et si le Parlement ne revient pas en arrière, nous porterons ce dossier assez loin sur le plan juridique. Il y a une détermination farouche de notre part sur cette question.

Par **Emillac**, le **09/12/2015** à **19:57**

Bonsoir,
[citation] *j'ai ce texte à commenter*[/citation]
Quel texte ? Où est-il ?

[citation]*selon nous...*
(...)
Nous considérons...
(...)
nous porterons...
[/citation]
Qui ça, "[s]nous[/s]" ? C'est vraiment un [s]commentaire[/s] de texte ?

[citation]*atteinte à la Constitution de notre pays*[/citation]
Sur quel(s) article(s) ?

[citation]*Et ces PME auront, si ce texte est adopté, toujours l'obligation de passer par des appels d'offres, alors que les SPL crées ainsi par la loi n'auraient plus cette obligation.*
[/citation]

Tel que vous l'écrivez, je serais curieux de voir comment ça pourrait marcher. C'est le donneur d'ordre qui fixe les règles d'un marché, pas les sous-traitants/prestataires...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés